COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 6 MAI 2025 à 20 heures 00.

Date de convocation : 25 Avril 2025 Date d'affichage : 25 Avril 2025

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, et POUPON Jean-François

Absents excusés : Bruno GAILLARD

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoirs : Bruno GAILLARD donne pouvoir à Maurice MARECHAL

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente au nom du conseil municipal les condoléances pour le décès du frère de Laurence BAVOUX.
Le point 2 concernant le centre de loisirs est reporté.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Notification subvention de la CAF

Notification subvention de la CAF pour l'achat de matériel informatique : rappel de la délibération du 17 Décembre 2024**,** la commission d'action sociale de la CAF de l'Ain par délégation, a décidé d'allouer une aide à l'investissement sur fonds locaux d'un montant de **1 303 €** pour l'achat de matériel informatique (2 ordinateurs fixes) pour le centre de loisirs de Bény.

MAINTENANCE EXTINCTEURS ET DESENFUMAGE DES BATIMENTS

(délibération n° 2024.16)

Maurice MARECHAL, Maire Adjoint :

- indique que le contrat de maintenance des extincteurs et de la vérification des mécanismes de désenfumage pour les bâtiments est échu au 31 mai 2025,
- donne lecture de la nouvelle proposition de prix unitaires de l'entreprise FEUVRIER,

Ouï l'exposé du Maire-Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau devis-contrat de l'entreprise FEUVRIER, à compter du 1er juin 2025 et pour une durée de trois ans pour les montants HT suivants :

- la vérification de maintenance des extincteurs s'élève à 6.28 € par extincteur,
- la vérification porte coupe-feu : 57,78 €,
- la vérification des désenfumages : 75,25 €,
- la vérification alarme incendie : 129,00 €,
- la vérification déclencheur manuel : 16,13 €,
- la vérification déclencheur incendie : 16,13 €,
- et une vacation de 22,82 €.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le contrat de vérification correspondant et tout document concernant ce contrat.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE ET LA COMMUNE DE BENY

(délibération n° 2024.17)

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération dispose des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire.

Lors du transfert de ces compétences, auparavant exercées de manière différenciée, la Communauté d'Agglomération a souhaité pouvoir s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

Les communes concernées sont ainsi amenées à effectuer des prestations de services pour la Communauté d'Agglomération, en mobilisant les compétences techniques et de proximité qu'elles exerçaient préalablement au transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, la Communauté d'Agglomération et les communes peuvent recourir à l'article L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel permet de confier par convention « *la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres* ».

Ces conventions ont fait l'objet de délibérations.

Les prestations assurées s'appuient notamment sur du personnel et des moyens matériels communaux. Les communes demeurent employeur du personnel mobilisé.

La valorisation des prestations est assise sur le temps passé par les agents communaux pour les réaliser, à partir d'une base unitaire par équivalent temps plein annuel, intégrant le salaire chargé, le matériel, les équipements et sujétions diverses.

Les conventions actuelles arrivent toutes à échéance fin 2024.

Nouvelles conventions pour la période 2025 - 2027

L'ensemble des communes ayant participé au dispositif ont été consultées afin de connaître leur souhait de le reconduire ou non pour la période 2025-2027.

Une commune a indiqué ne plus vouloir intervenir, car ne disposant pas des moyens suffisants à mobiliser pour garantir les prestations.

La plupart des communes demandent un renouvellement de la convention existante avec revalorisation de + 5% de la base unitaire par équivalent temps plein annuel (passage de 35 k€ HT à 36,75 k€ HT). Pour certaines, des ajustements sont opérés afin de tenir compte de l'évolution du service (ex. : nouvel ouvrage à exploiter).

La nouvelle convention type, son annexe, ainsi que la liste des communes concernées avec la valorisation du temps passé pour chacune d'entre elles, sont jointes à la présente délibération.

Enfin, la présente délibération vise également la convention entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse, précisant la répartition de divers champs d'intervention et prestations entre les deux collectivités notamment en matière d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales et de défense incendie. Il s'agit d'une convention d'application de la convention-cadre de mutualisation entre la communauté d'agglomération et la commune de Bény, laquelle a fait l'objet de la délibération n°DC-2020-102 du bureau communautaire du 14 décembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-7-1 ;

Il en ressort que :

La valorisation des prestations est assise sur le temps passé par le personnel communal pour les réaliser, intégrant le salaire chargé, le matériel, les équipements et sujétions diverses.

Un volume de 0,06 ETP est affecté à la réalisation de la prestation par la commune de BENY au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Ce nombre d'ETP s'appliquera sur la base unitaire de 36 750 € soit un montant annuel de 2 205 €. (95 heures)

Une nouvelle convention pour la période 2025 – 2027 : La commune a été consultée par la communauté d'agglomération afin de connaître son souhait de reconduire ou non le dispositif pour la période 2025 – 2027.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la nouvelle convention de prestation de services entre la commune et la Communauté d'Agglomération, pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

LOGEMENT COMMUNAL N°3 au 1 rue Clair matin RDC droit

Après présentation de l'état actuel du logement communal N°3 situé au 1 allée Clair matin par Maurice Maréchal maire-adjoint, monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- que l'état des lieux a été réalisé le 23 avril 2025 pour l'appartement N°3 de Monsieur Marcel GAUDET, et que la caution a été remboursée intégralement,
- que les diagnostics ont été réalisés par la société DEFIM pour un montant de 316.67 € HT (soit 380 € TTC),
- que le montant actuel du loyer est de 327.68 € avec un garage,
- que différents devis sont en cours d'élaboration pour renforcer l'isolation thermique et acoustique, et repeindre les volets,
- que le devis concernant la mise aux normes de l'installation électrique est validé ce jour pour un montant de 1 616€ HT auprès de la société Neveu,
- que le nouveau loyer, la date de mise en location et la provision pour le chauffage seront fixés en fonction des devis en attente et des travaux à réaliser.

OUVRAGE PONT DE LA MORTE – ROUTE DES BLANC

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie donne l'avancement des travaux de l'ouvrage.

Pour rappel, suite à la réunion avec le maitre d'œuvre (C&D ingénierie) le 18 mars et au constat d'une dégradation continue du pont, une déviation des véhicules de + de 3,5t a été mise en place pour le préserver. Christophe Teillard présente le plan de la déviation en place.

L'entreprise CELIGEO a réalisé l'étude géotechnique après 2 forages pratiqués le 14 avril. Cette étude est nécessaire pour le dimensionnement et la quantification des micro-pieux pour la suite du projet. Une réunion est prévue courant mai avec le maitre d'œuvre pour faire le point, mais la date n'est pas confirmée à ce jour.

Lors de la consultation de l'étude pour analyser la présence éventuelle d'amiante et de HAP, la fin de la consultation était fixée au 14 avril 2025. L'entreprise BATIMEX a été retenue pour un montant TTC de 612 €.

Didier CHARVET, adjoint en charge des affaires scolaires, apporte les éléments évoqués au conseil d'école du 20 février 2025 :

Projets :

- Voyage à Toulouse effectué du 17/03 au 20/03 pour la classe des CM
- Le carnaval a eu lieu le 4/04/2025
- Devoir de mémoire : pour la commémoration du 8 mai, les enfants chanteront « Le chant des partisans ». Les plus petits confectionneront des coquelicots. Les CE et CM ont participé aux chemins de la mémoire le 6 mai à Courmangoux. Pour conclure cette année commémorative, une visite du musée de Nantua est envisagée.
- Usep
- Digipad de l'école : Le Digipad, ou « mur de publications », de l'école est opérationnel. Il retrace la vie de l'école.
- Les « parlantes » : Les GS-CP ont assisté à une répétition du spectacle des parlantes en résidence à « L'atelier du préambule » à Bény. La compagnie était présente le 21/02 dans la classe des GS-CP.
- Sortie au théâtre de Bourg pour les PS-MS et GS
- « Un village, un regard » : Du 11 au 13 avril, le film documentaire était à l'honneur à l'Atelier du préambule. En parallèle de cette manifestation une exposition photos, avec la participation de quelques élèves, « Un village, un regard » a eu lieu.
- Évaluations nationales : Seuls les CP étaient concernés cette fois pour la passation de janvier. Il n'y pas de surprise sur les résultats qui sont en adéquation avec les observations en classe de la maîtresse. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant.

Rentrée 2025-2026 :

- L'accueil des futurs PS aura lieu tous les lundis matin du 6 mai au mois de juin. Une projection des effectifs de cette prochaine rentrée est exposée :

ps	ms	gs	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
7	16	10	13	12	7	13 ou 14	10
23		23		19		23	

- Lutte contre le harcèlement
- Sécurité-divers :

La municipalité avait demandé un devis à la société « Jérôme Concept » afin de sécuriser les marches en béton sous le préau. Un garde-corps et une sécurisation des marches étaient envisagés. Une autre alternative a depuis été choisie.

- Remplacement du personnel communal
- Questions diverses

DEVIS

Remplacement du serveur de la mairie

Maurice MARECHAL, Maire Adjoint informe le conseil de la nécessité de remplacer le serveur de fichiers de la mairie. Il apporte les précisions suivantes et :

- indique que l'extension de contrat de maintenance du serveur local de la mairie acquis en 2019, sera échu au 28/09/2025,
- présente 2 solutions pour palier cette fin de contrat : soit remplacer le serveur actuel par un serveur local neuf, soit externaliser le stockage des données communales dans un site informatique externe,

- explique que le risque de conserver un serveur local dans les locaux de la mairie revêt de plus en plus de dangers (incendie, vol, dégradations, cyber-attaque, cryptage, rançonnage),
- conseille à l'assemblée d'externaliser cette ressource informatique chez un prestataire spécialisé qui est mieux à même d'en assurer la sécurité,
- rappelle que la dépense a été prévue lors du budget 2025,
- donne lecture des propositions de prix de l'entreprise KOESIO,

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le nouveau devis-contrat de l'entreprise KOESIO, à compter du 1er juin 2025 et pour une durée de trois ans pour les montants HT suivants :

- 4 licences Office O365 version standard pour les postes de la mairie, soit 95.90 €/mois,
- Sauvegarde ISI Backup O365 pour les postes Lenovo, soit 92.00 €/mois,
- Une prestation de service pour la migration du serveur vers SharePoint, soit 4 923,00€ (1 seule fois).

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant et tout document concernant ce contrat.

Le maire-adjoint précise qu'une prestation complémentaire de modification du poste client Berger-Levrault, sur le PC du secrétariat, viendra compléter cette migration.

<u>Remplacement de 2 ordinateurs PC fixes au centre de loisirs</u>

Maurice MARECHAL, Maire Adjoint informe le conseil de la nécessité de remplacer les 2 ordinateurs PC fixes utilisés au centre de loisirs et pour les élèves à la médiathèque. Il apporte les précisions suivantes et :

- indique que ces 2 ordinateurs utilisent la version périmée et non maintenue du système Windows 7 (Windows 11 à ce jour).
- précise qu'aucune mise à jour des logiciels de sécurité n'est fournie par l'éditeur, ce qui met en péril les autres ordinateurs de l'école connectés sur le même réseau local.
- propose de remplacer ces 2 ordinateurs par 2 PC de marque Lenovo sous Windows 11.
- rappelle que la dépense a été prévue lors du budget 2025,
- rappelle que le 17 Décembre 2024, la commission d'action sociale de la CAF de l'Ain par délégation, a décidé d'allouer une aide à l'investissement sur fonds locaux d'un montant de 1303€ pour l'achat de matériel informatique (2 ordinateurs fixes) pour le centre de loisirs de Bény.
- donne lecture des propositions de prix de l'entreprise KOESIO,

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le devis de l'entreprise KOESIO pour le montant HT de 2 800,90 € incluant les éléments suivants :

- 2 postes Lenovo Think Centre M70s avec Windows 11
- 2 extensions de garantie de 3 ans sur site
- 2 licences Office Home and business 2021 ESD
- Licences CSP F-Secure EDR and EPP
- Copie des données et mise en service des 2 postes

Une prestation de migration du logiciel Microbib reste à prévoir sur l'un des 2 postes.

POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET/OU EN COURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commission bâtiments s'est réunie le 30/04/2025 au bâtiment Clair matin et au stade afin de faire le point sur la nécessité des travaux à réaliser.

Au stade

- Quelques travaux d'entretien sont à réaliser (trou au sol, baguettes de protection sur les angles de porte, fixer les stops de portes, tablette PMR, grille d'aération).
- Quelques panneaux signalétiques sont à créer : plaque indiquant le regard d'égouts sous le boulodrome, panonceau WC PMR, signalétique de la salle Sevron en façade.
- Remplacer le bloc serrure de la porte du sas PMR arraché, par une poignée classique.

Bâtiments Clair matin

- Agrandir l'ouverture pour permettre la sortie des cuves par Biajoux.
- Façades : peinture des volets : devis Berger à confirmer.
- Communs : peinture du hall d'entrée et de la cage d'escalier : devis non prioritaire.
- Appartement N°3 libéré récemment : Devis 27981 validé ce jour pour la remise en conformité de l'électricité. Faire estimer la mise en état de l'isolation.
- Le garage N°4 pourrait servir de local pour l'alambic. Dossier à revoir.

Cimetière : 16 Caveau-urnes à ajouter et Croix et calvaires à rénover :

- Ce dossier est toujours en attente de réponse à la demande de subvention. Demande faite en commun avec les croix et calvaires le 26/12/2024.
- Le contrôle des tombes inutilisées et l'envoi de courrier pour les concessions dont la date est expirée est terminé.

Ecole primaire

- Bureau de la directrice : les matériels informatique et électronique inutiles ont été triés et épurés le 15/04/2025.

Ecole maternelle

- le brise soleil orientable de la classe de CP reste bloqué. Travaux planifiés lors des vacances d'avril, repoussés en 2e quinzaine de mai car le matériel n'a pas été livré dans les temps. Celui de la classe de maternelle est bloqué, il sera révisé en même temps.
- les ampoules ont été remplacées par des leds dans les halls et couloirs ainsi que les éclairages en panne dans les 2 salles de classe le 23/04/2025.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Les bandes podotactiles de l'escalier intérieur de l'école primaire et du parking vers la salle Tilleul sont mis en place depuis le 29/04/2025. Tous les travaux demandés sont terminés.
- Planifier la date de validation par Alpes Contrôle → en attente de date du fournisseur.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Personnel :**

  - Secrétaire de mairie : en arrêt maladie
  - Atsem / animatrice périscolaire : prolongation de l'arrêt maladie jusqu'au 27 juin. Le remplacement est assuré.

- **Date des prochaines réunions du conseil municipal :**

  - Juin : mardi 24 juin 20h00
  - Juillet : mercredi 23 juillet 20h00

- **Rappel invitation aux membres du Conseil Municipal de la Mairie de Villemotier,** cérémonie à la mémoire des 6 victimes du groupe rural de St Germain le Lundi 19 Mai 2025 à 10h.

- **Municipales 2026 :**

Le nouveau mode de scrutin aux prochaines élections municipales 2026 : application du scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants. Dépôt de listes incomplètes acceptées (avec deux candidats de moins que l'effectif actuel), donc conseil municipal « réputé complet » à 13 membres pour les communes de 500 à 999 habitants.

- **Avis de naissance :**

  - Eden TOURNEMINE, né le 25 Mars 2025 à Viriat, domicilié 135 D Grande rue
  - Noé LANCELOT, né le 5 Avril 2025 à Viriat, domicilié 135 Grande rue.
  - Judith GRANGER, née le 12 Avril 2025 à Viriat, domicilié 1206 route des Grillets

- **Manifestations à venir sur la commune :**

  - **Jeudi 08 mai :** Commémoration du 8 mai 1945
  - **Samedi 17 mai :** Soirée concert « Johnny will be good » en salle Garavand.
  - **Dimanche 25 Mai :** Printemps des Arts – Nivigne et Suran de 16 à 18 H, concert
  - **Vendredi 30 mai :** Don du sang 16h00 à 19h00 Salle Garavand de Bény
  - **Dimanche 15 juin :** Rallye pédestre le matin, repas grillades à midi au stade, organisés par le Sou des écoles
  - **Vendredi 20 juin :** Faites ou Fête de la musique – organisée par le Free's B Salle Garavand
  - **Dimanche 22 juin :** Méchoui au stade organisé par la Société de chasse de Bény
  - **Dimanche 6 juillet :** 47ème Fête du poulet de Bresse (vente à emporter) organisée par l'Amicale des pompiers de Bény.

Levée de la séance à 22h24.

Liste des délibérations prises : n° 16 à 17.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX